Bienvenue à Pecqueuse

Guide de la Ville



Édito

Bonjour à toutes et tous,

L'année 2020 restera comme une année marquée par une pandémie dont personne pour l'instant n'a pu maîtriser la portée. Les vaccins arrivent ce qui nous donne un grand espoir. 2021 sera l'année de sa maîtrise : nous l'espérons tous. Cette crise sanitaire a et aura des répercussions dans le domaine économique, psychologique, financier ... C'est donc à nous tous de nous serrer les coudes pour surmonter au mieux les difficultés présentes et à venir ; il faut se montrer optimiste pour cette année nouvelle.

Dans l'ensemble, hommes et femmes de ce pays ont été respectueux des consignes demandées. Pensons localement à nos entreprises, salariés, indépendants, commerçants, restaurants tous frappés de la même façon. L'équipe que vous avez choisie au mois de mars dernier commence à développer son programme et poursuit ses objectifs. Si les nouvelles contraintes du moment peuvent ralentir certains projets, nous faisons en sorte que cela ait le moins d'impact possible. Il faut avancer et préparer l'avenir.

La rénovation des réseaux l'assainissement sont en cours et vont se poursuivre en 2021. Le chantier de la nouvelle STEP est presque terminé, ce qui prouve notre volonté de réaliser les investissements indispensables pour préparer notre commune et répondre aux besoins de la population. Les élus travaillent aussi sur d'autres projets qui, nous l'espérons, verront le jour dès 2021. Il faut prendre le temps nécessaire pour les mener au mieux et les adapter aux moyens financiers dont nous disposons. Les associations ont dû de nouveau suspendre leurs activités en novembre, nous espérons qu'elles pourront les reprendre dans les meilleures conditions et les plus brefs délais possibles.

Cette année, nous n'avons pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux : c'est un vrai regret mais le respect des consignes pour protéger chacun est resté la priorité. Que chacun retrouve ses activités et ses projets avec la plus grande liberté possible le plus tôt possible c'est ce que je nous souhaite collectivement.

Prenez soin de vous.



J e a n -Delaître Maire de Pecqueuse

Marc

Vice-président de la Communauté de communes du pays de Limours délégué aux Finances et à la Mutualisation.

Guide édité par la ville de Pecqueuse

Table des matières

La Ville de Pecqueuse	1
Pecqueuse et la Communauté de Communes du Pays de Limours	
Découvrir ma mairie Les services municipaux Nous contacter Démocratie locale	2
Cadre de vie Voisinage, nuisances sonores, réglementation Urbanisme	5
Affaires civiles	6
Solidarité Affaires sociales	7
Famille	7
Culture, sports et loisirs Espace Lecture Associations	8
Numéros utiles	9
Plan de la Ville	10

La Ville de Pecqueuse



Histoire de la Ville

L'origine du nom Pecqueuse pas sûre. On trouve la forme « Pescusa » au XIIe. issu sans doute d'un mot latin; ou bien y-a-t-il un lien avec le vieux piqueux » rabatteur de chasse, car la forêt de Rams'étendait bouillet vraisemblablement jusqu'ici. La création du village de Pecqueuse daterait du début du XIIe siècle, à la suite des dona-

tions faites au prieuré clunisien de Longpont-sur-Orge, vers 1100 et 1105, par deux frères, Pierre et Simon Castel. D'où la création d'une ville neuve, sur ces terres.

Ravagé lors de la guerre de Cent Ans, le village était alors constitué de quelques bâtiments agricoles regroupés autour de son église. Par la suite, le village devient la proprié- Ainsi, le bourg de Pecqueuse s'est structuré autour du té de la famille Cousteau de la Barrère ; puis, en 1748 noyau ancien. Compte tenu de la quasi absence de mi-Jacques de Chavannes, alors conseiller du roi et seigneur tage, le bourg est bien délimité dans l'espace, ce qui lui de Limours héritera des terres et du titre de Seigneur de la confère une identité propre. Quant au hameau de Villevert, paroisse de Pecqueuse et patron de son église.

Mort en 1786, son corps repose dans l'église du village. récent. Le territoire communal est bordé par six com-Le marquis Jacques Auguste de Poilloué de Saint-Mars, sera le dernier seigneur de Pecqueuse. Le développement mours, Choisel, Bullion, Bonnelles. de la population au XIXe siècle est lié à l'accroissement de l'agriculture dans le Hurepoix et la Beauce. Une distillerie d'alcool de betterave est alors créée et fonctionnera jusqu'en 1967.

Le territoire

La commune de Pecqueuse est située sur le plateau du Hurepoix, en limite nord-ouest du département de l'Essonne, à 35 kilomètres de Paris - avant la loi du 10 juillet 1964, la commune faisait partie du département de



Seine-et-Oise). La Ville couvre une superficie de 740 ha et compte plus de 550 habitants. Sa localisation à proximité de Limours (1,5km) a favorisé une urbanisation résidentielle relativement importante. Elle est composée de deux quartiers principaux : le village et le hameau de Villevert, au sud de la commune.

Le territoire communal compte également plusieurs lieux

de vie, autour de fermes, comme celle de Fromenteau, ainsi qu'un quartier récent limitrophe de Limours, les Pommiers. A quelques minutes du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le village bénéficie d'un environnement naturel rare, fait d'espaces boisés et de surfaces cultivées qui offrent une bouffée d'air pur et de campagne à quelques pas de la capitale.

Sa situation géographique est caractérisée par son appartenance à une région agricole et boisée. La commune fait partie d'une vaste plaine agricole ponctuée de bois, vestiges de l'écharpe forestière reliant les forêts de Fontainebleau et de Rambouillet :

- au nord, les coteaux boisés de la Prédecelle
- et au sud-est, les coteaux boisés qui descendent vers le ruisseau Blin.

Le bourg s'est installé au nord-est du plateau central le long du chemin qui est devenu la RD 24. Il est formé d'un centre ancien comptant quelques bâtiments ruraux et les principaux équipements publics, qui se sont étendus linéairement le long de la RD 24 et de la rue du Lavoir, et de trois lotissements situés entre Limours et la partie ancienne le long de la RD 24, les Fromentins, les Sorbiers et les Clématites. Il s'étire d'est en ouest sous forme de village-rue et s'est cependant épaissi, sur le plateau, au nord de la RD 24 en direction de la Prédecelle.

situé au bord du plateau sud de la commune, il présente une structure urbaine alignée, alternant habitat ancien et munes limitrophes: Boullay- es-Troux, Les Molières, Li-

Pecqueuse et la Communauté de Communes du Pays de Limours

Pecqueuse appartient à l'arrondissement préfectoral de Palaiseau et est membre de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL). Créée par l'arrêté du préfet de l'Essonne du 17 décembre 2001, mise



en œuvre au 31 décembre 2001, cet établissement public de coopération intercommunal est né de la volonté des élus locaux de mettre en commun des compétences,

des ressources et des moyens permettant le développement et l'aménagement du territoire en garantissant une meilleure qualité de service à l'usager.

Cette entité comprend 27 435 habitants et regroupe 14 communes : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Jean de Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

La CCPL est administrée par un conseil communautaire composé de 34 membres, dont un élu pescusien également membre du bureau communautaire : Jean-Marc DE-LAÎTRE (Vice-président délégué aux Finances et à la Mutualisation) - Maire de Pecqueuse.

La communauté de communes exerce, la conduite des actions d'intérêt communautaire. Parmi ses compétences on peut citer :

- La politique en faveur de l'emploi,
- Le développement économique,
- L'aménagement et la politique locale de l'habitat,
- L'aide aux associations locales,
- · Les transports,
- La gestion des déchets ménagers et assimilés,
- · L'assainissement,
- Le plan Climat air énergie.

CCPL

615, rue Fontaine de Ville 91640 Briis-sous-Forges

Tel: 01 64 90 79 00

Courriel: accueil@cc-paysdelimours.fr

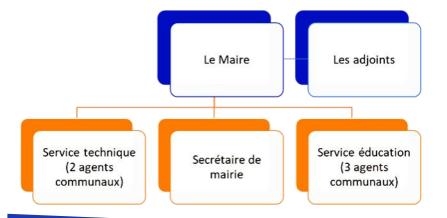
Découvrir ma mairie

Les services municipaux

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire et par délégation des adjoints. Six agents communaux assurent au quotidien l'entretien et le bon fonctionnement de la commune.



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX



Nous contacter

HEURES D'OUVERTURE AU PU-BLIC*

Lundi 9h00-12h00 & 14h00-18h00 Jeudi 9h00-12h00 & 14h00-18h00 Vendredi 9h00-12h00 & 14h00-18h00

*sous réserve de modifications

Les élus vous reçoivent sur RDV

CONTACTER LA MAIRE

01 64 91 01 39

courriel : secretariat@pecqueuse.fr Site internet : mairie-pecqueuse.fr

CONTACT

Monsieur DELAITRE Jean-Marc - Maire portable : 06 40 56 87 75

courriel: maire@pecqueuse.fr

Monsieur BOYER Stéphane - Maire adjoint

en charge du l'urbanisme portable : 06 03 11 97 65

Madame KHIR Marion - Maire adjointe en

charge des finances Portable : 06 03 11 72 95

Monsieur DROUET Claude - Maire adjoint

en charge des travaux Portable : 06 31 21 24 95

Démocratie locale

LE MAIRE

Jean-Marc DELAÎTRE

Vice-président de la Communauté de communes du pays de Limours délégué aux Finances et à la Mutualisation maire@pecqueuse.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

Chargé de vous représenter, le conseil municipal prend toutes les décisions concernant la commune sauf lorsqu'une loi ou un texte prévoit que c'est le maire qui a autorité pour décider seul.

Parmi ses principales attributions, le conseil vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), décide des travaux, gère le patrimoine communal, etc. en se réunissant au moins une fois par trimestre.

Les conseillers municipaux élus lors des élections municipales de 2020 sont :



Jean Marc DELAITRE Maire



Stéphane BOYER 1er Maire adjoint en charge de l'urbanisme



Marion KHIR 2 ème Maire adjointe en charge des finances publiques



Claude DROUET 3 ème Maire adjoint en charge des travaux



Cristina ANDREI



Philippe BORNAND



Monique COUTURIER



Patrice DARAGON



Antoine DEZWARTE



Armand DOUIN



Betty GASCARD



Sandrine PINTO



Caroline SOPARNOT



Jean François SOR-NEIN



Catherine THIROUIN

LES COMMISSIONS MUNICIPLALES



CAO (Commission Appel Offres)
Jean-Marc DELAÎTRE: Titulaire
Stéphane BOYER: Titulaire
Marion KHIR: Suppléante
Claude DROUET: Titulaire
Patrice DARAGON: Suppléant
Cristina ANDREI: Suppléante

FINANCES

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Antoine DEZWARTE Patrice DARAGON Catherine THIROUIN Armand DOUIN

TRAVAUX VOIRIE

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Jean-François SORNEIN
Antoine DEZWARTE
Patrice DARAGON
Catherine THIROUIN

URBANISME

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Jean-François SORNEIN Antoine DEZWARTE Patrice DARAGON Philippe BORNAND Caroline SOPARNOT Armand DOUIN

ATTRIBUTION LOGEMENT

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Monique COUTURIER Sandrine PINTO Caroline SOPARNOT

ENFANCE

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Antoine DEZWARTE Catherine THIROUIN Sandrine PINTO Cristina ANDREI

AFFAIRES SOCIALES

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Béatrice GASCARD Patrice DARAGON Monique COUTURIER Catherine THIROUIN Caroline SOPARNOT Cristina ANDREI

SPORTS LOISIRS

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Patrice DARAGON Monique COUTURIER Cristina ANDREI

DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Jean-François SORNEIN Philippe BORNAND Armand DOUIN

COMMUNICATION

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Patrice DARAGON Monique COUTURIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Jean-François SORNEIN Antoine DEZWARTE Patrice DARAGON

CCID (Commission Communale Impôts Directs)

Jean-Marc DELAÎTRE Stéphane BOYER Marion KHIR Claude DROUET Jean-François SORNEIN Monique COUTURIER

SIA (Syndicat Intercommunal de

l'Assainissement)

Jean-Marc DELAÎTRE : Titulaire Stéphane BOYER : Suppléant Marion KHIR : Suppléante Claude DROUET : Titulaire

SIAL (Syndicat Intercommunal Hydraulique et de l'Assainissement)
Jean-Marc DELAÎTRE : Titulaire
Claude DROUET : Suppléant

Comité Syndical du SYORP (Syndicat

de l'Orge)

Jean-Marc DELAÎTRE : Suppléant Claude DROUET : Titulaire

Comité Syndical du SIREDOM (gestion

déchets et ordures ménagères) Stéphane BOYER : Suppléant Marion KHIR : Titulaire



Cadre de vie

Voisinage, nuisances sonores, réglementation...

La qualité de vie au quotidien est affaire de tous. S'il existe une réglementation en matière d'urbanisme et de vie en collectivité, c'est également en adoptant une conduite citoyenne de « savoir-vivre ensemble » que nous assurons collectivement un quotidien agréable à tous, pour

ANIMAUX:



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Les chiens doivent y être tenus en laisse. Il est défendu de laisser les animaux domestiques fouiller dans les récipients ou containers disposés pour les ordures ENCOMBRANTS:

ailleurs soumise à la délivrance d'un permis de détention 78 08 24 25 ou sur collecte@siredom.com par le maire.

L'accès des bâtiments publics, stade, cimetière est interdit Bonnelles, route de Villevert : tél. 01 30 88 46 15 ou Briisaux animaux. Les propriétaires sont tenus de laisser leurs sous-Forges, route d'Invilliers. Tel: 06 82 38 06 76 chiens effectuer leurs déjections canines uniquement dans les caniveaux. Toute déjection effectuée sur un es- BRÛLAGE: pace public doit être immédiatement ramassée par le gar- Par arrêté préfectoral, il est interdit toute l'année. dien de l'animal. Une amende de 400 euros sera faite en cas de flagrant délit.

NUISANCES SONORES:

particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels plus rapidement possible. Les saletés déplacées ne doique tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Interdits les dimanches et jours fériés.

HAIES ET PLANTATIONS:

Les plantations en bordure de la voie publique doivent respecter les dispositions du code de l'urbanisme. Les qu'elles soient, sur la voie pubranches et racines s'avançant sur le domaine public doi- blique, excepté aux emplacements vent être coupées par le propriétaire ou son représentant réservés à cet effet. au droit de la limite de propriété.

A défaut d'exécution, cette opération peut être effectuée La circulation en ville est limitée à d'office par la commune aux frais du propriétaire après 30 kms/h en ville. Des contrôles mise en demeure. Les feuilles provenant d'une propriété radars peuvent être réalisés par la

privée tombées sur le domaine public doivent être ramassées sans délai par le propriétaire ou son représentant.

DÉCHETS:

Les conteneurs destinés à la collecte des déchets doivent être sortis le plus tard possible avant le passage de la benne, et rentrés le plus tôt possible après son passage. Ils doivent être tenus en bon état de propreté. Le dépôt des déchets en vrac (sacs plastique, emballages, déchets verts, etc.) est interdit.

- Ordures ménagères : mercredi après-midi,
- Papiers et emballages : mercredi matin,
- Déchets végétaux : mercredi après-midi semaines impaires (du 10 mars 2021 au 1er décembre 2021),

Siredom

63 rue du Bois Chaland - 91090 Lisses

Tel: 01 69 74 23 50

Courriel: ecocitoyen@siredom.com

ménagères. Le port d'une muse- Le service « encombrants » est ouvert à tous. Chaque enlèlière est obligatoire sur la voie pu- vement est facturé 30€. Il est gratuit pour les personnes blique et dans les espaces publics handicapées et pour les personnes âgées de + 65ans. Colpour les chiens de catégories 1 à 2. Leur détention est par lecte des encombrants uniquement sur rendez-vous au 09

DÉCHETTERIES:

TROTTOIRS:

Les propriétaires riverains ou leurs représentants sont responsables de l'entretien du trottoir sur toute sa largeur Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des au droit de leur façade en toute saison. A ce titre, ils doivent : balayer, désherber et rentrer les poubelles le plus rapidement possible. En Hiver, la neige doit être enlevée le vent pas être mises au caniveau (risque de bouchage des bouches avaloirs) mais ramassées et traitées comme les autres déchets.

LES VOIES COMMUNALES:

Tout dépôt ou projection sur la voie publique d'objets, substances et détritus, de quelque nature qu'ils soient, sont interdits sur le territoire de la commune de Pecqueuse en dehors du cadre réglementaire de la collecte des déchets. Il est interdit d'apposer des affiches, quelles

CIRCULATION:



LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

des produits chimiques notamment phytosanitaires qui vous devez apporter les documents suivants : perturbent la Station de Traitement des Eaux Polluées (STEP) et son bon fonctionnement. Ces produits doivent être apportés en déchetteries. Les masques chirurgicaux et les lingettes désinfectantes ne doivent pas être jetés dans les caniveaux ni dans les toilettes!

Urbanisme

Vous envisagez de construire une maison, une piscine, une extension, un abri de jardin, de changer les menuiseries extérieures, poser des fenêtres de toits, faire un ravalement de façade, etc. il faut déposer une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux en mairie.



La délivrance de cette autorisation permet à la commune RECENSEMENT : de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles Les jeunes filles et les jeunes hommes qui ont l'âge de 16 d'urbanisme en vigueur.

formulaires sur service-public.fr (rubrique Loge- testation vous sera remise. ment >Autorisations d'urbanisme).

Les documents relatifs à l'urbanisme (règlement du Plan local d'urbanisme, plans de zonage) sont disponibles sur le site de la commune (mairie-pecqueuse.fr). Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser directement auprès de la mairie.

Affaires civiles

Actes divers et citoyenneté

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS BIOMÉ-**TRIQUES:**

La commune n'est plus en mesure de délivrer ces docuporte quelle mairie rattachée au réseau national biométrique y compris dans un département différent de votre lieu de domicile. Les mairies équipées du dispositif à proximité: LES ULIS ou GIF-SUR-YVETTE.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLEC-TORALES:

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une

année d'élection cette démarche est à accomplir avant Il est interdit de polluer le réseau d'assainissement avec une certaine date limite. Un formulaire est à remplir et

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, EDF, téléphone...)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN MI-**NEUR:**

Un enfant mineur français voyageant seul à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST). L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale. La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Plus de renseignements sur service-public.fr (rubrique Papiers - Citoyenneté >Certificat, copie, légalisation et conservation de documents).

ans doivent se faire recenser au cours des trois mois de l'anniversaire de leur naissance. Présentez-vous en Mairie, Retrouvez les principales démarches administratives et les muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une at-

> Vous serez convoquez pour effectuer la journée défense et citoyenneté. À l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis. Les données du recensement serviront à l'inscription automatique sur les listes électorales. Attention, conservez ce document ainsi que votre attestation de recensement. Ils vous seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEPC, BAC, permis de conduire, etc.)

ACTES CIVILS:

Les demandes et modifications d'actes de naissance, de décès, de mariage se font auprès de la mairie.

MARIAGE:

Un livret mariage contenant des informations sur les pièces constitutives du dossier de mariage est à retirer en ments. Vous pouvez déposer vos demandes dans n'im- mairie. En cas de dossier incomplet une date de mariage ne pourra être fixée. Dans tous les cas, le dossier doit être constitué au moins 2 mois avant la date du mariage et déposé à la mairie.



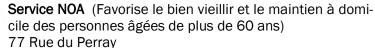
Solidarité

Affaires sociales

Afin de venir en aide aux personnes en difficulté ainsi qu'aux personnes âgées la ville :

- Offre un repas annuel en fin d'année civile pour les pescusiens âgés de plus de 65 ans. Pour les personnes ne pouvant se déplacer au repas annuel pour raison de santé, est remis un colis de noël.
- Assure la livraison des repas à domicile sauf pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les repas sont à commander auprès de la mairie.

Le dispositif de téléassistance VITARIS est pris en charge à 100% par le conseil départemental de l'Essonne.



91 160 BALLAINVILLIERS

Antenne de Limours

Place du Gymnase Numéro unique 01 69 80 59 72

Prochainement

Avec le Transport à la Demande se déplacer, Consultez, réservez, voyagez facilement!

La Communauté de Communes du Pays de Limours facilite vos déplacements sur le territoire grâce à un service de Transport à la demande Plus d'informations au Service Transports de la CCPL 01 64 90 69 89 / transports@ccpaysdelimours.fr

ADRESSES UTILES

Maison départementale de la Solidarité

6 rue des Millepertuis 91940 Les Ulis

Tel: 01 64 86 11 10

Permanence le vendredi matin au CCAS de Limours sur

RDV

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (C.N.A.V)

Pour échanger avec un conseiller Appeler le 3960 (0.06 et primaire à partir de 7h30 et jus-€:/mn+ prix de l'appel) ou le 09 71 10 39 60 Démarches sur le site https://www.lassuranceretraite-idf.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H)

93 rue Henri Rochefort 91000 EVRY

Tel: 01 69 91 78 00

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)

11 place du Général de Gaulle 91470 LIMOURS

Tel: 01 64 91 11 84

Association pour la Visite à Domicile (A.V.A.D)

Marie Solange MARCHAIS Tel: 01 64 91 23 00

Famille

Affaires scolaires

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SERGE CARO

L'école est composée de deux classes, une garderie et une B.C.D. (bibliothèque centre documentaire). Les deux classes accueillent les enfants de la PS au CM2, pour un effectif d'environ 37 élèves. La garderie accueille les enfants maternelle



qu'à 19 heures tous les jours d'école et le mercredi.

Adresse : rue des Pâquerettes

Tel: 01 64 91 16 75

Mail: 0910346g@ac-versailles.fr

COLLÈGE-LYCÉE

Pecqueuse dépend du collège et du lycée de Limours :

Collège Michel Vignaud Rue d'Arpajon 91470 LIMOURS

Tel: 01 64 91 11 70

Lycée Jules Verne 49 Rue d'Arpajon 91470 LIMOURS Tel: 01 64 91 60 30



CENTRES DE LOISIRS

Toutes les informations sur les centres de loisirs sont accessibles auprès de la CCPL. Renseignements et inscriptions Secrétariat ACM: 01 64 90 73 82 / centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr

Culture, sports et loisirs

ESPACE LECTURE

Annie et Évelyne vous accueillent tous les samedis matin de 10h à midi, dans l'ancienne mairie. Un café vous est proposé, le temps de consulter les centaines d'ouvrages qui sont accessibles au public. espace.lecture@pecqueuse.fr

Associations

VILLAGE ÉVASION

Association culturelle, de loisirs. Contact : Monique MOISY

Tel: 01 64 91 15 07 ou 06 86 34 25 47

armandmoisy@wanadoo.fr

ASP SECTION FOOT

Tel: 01 64 91 48 16 asp@lpiff.fr

ASP SECTION TENNIS

Monsieur FOULFOIN Frédéric Tel: 01 64 58 66 39 frederic.foulfoin5@orange.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE HECTOR BERLIOZ

Monsieur DURAND Dominique Tel: 06 52 39 98 96 musique.pecqueuse.free.fr

LES ÉCOLIERS DE PECQUEUSE

Association favorisant la rencontre et l'échange entre habitants.

ecoliersdepecqueuse@gmail.com

LES MÉTIERS D'ANTAN EN HUREPOIX

Monsieur BALLOT Alain Tel: 06 03 66 19 79

SPEED K'RZ EVENT

Pilotage de modèle réduit sur circuit électrique. La Grange St Clair Tel :06 67 74 96 15 ou 09 83 08 23 39 -krz-event@orange.fr

ASSOCIATION A CORPS ET A COEUR

Cours de remise en forme pour adultes, Improvisation, Expression corporelle et rythmique pour enfants et adultes.

Tel: 01 64 91 27 42 ou 06 87 19 18 84

acac@free.fr





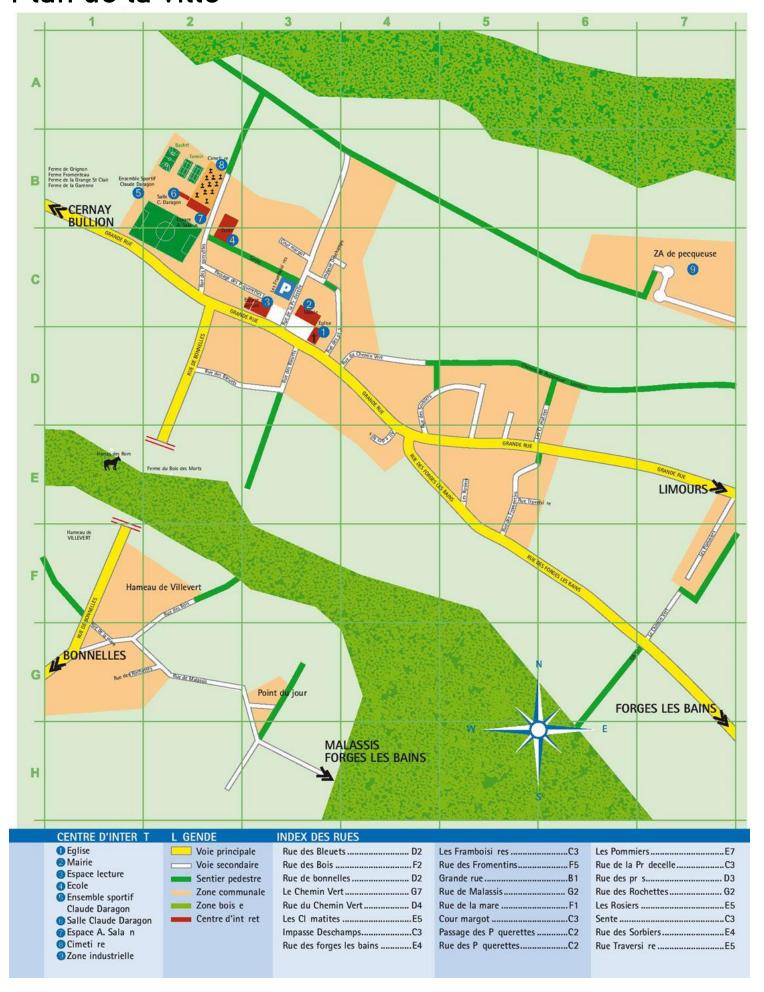


Numéros utiles



115
112
0 810 810 821
01 40 05 48 48
0 800 231 313
0 810 333 091
0 811 913 030
119 appel gratuit 24h/24h
0 810 433 091
01 64 91 00 30
01 69 29 75 63
01 69 29 76 06
0 810 883 883
17
18
15
0 826 889 191
01 45 39 40 00
39 19

Plan de la ville



Mairie de Pecqueuse

PLACE DE LA MAIRIE 91470 PECQUEUSE

Téléphone : 01 64 91 01 39

Courriel: secretariat@pecqueuse.fr

